

DÉPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 06 octobre 2022

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Philippe MASSON à Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

Fabien BAGNON

**RAPPORT DES MANDATAIRES DE
LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC POUR
L'ANNÉE 2021 - MÉTROPOLE DE
LYON**

Délibération : 10.2022.143

Transmis en préfecture le : 13/10/2022

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Par délibération en date du 14 mars 2017, la ville est entrée au capital de la société publique locale (SPL) dénommée « Pôle funéraire public - Métropole de Lyon » par une participation au capital social à hauteur de 12 actions d'une valeur de 500€ unitaire. Ce capital permet le développement d'une offre funéraire publique sur son territoire et permet ainsi aux Saint-Genois de bénéficier d'un service funéraire public à des tarifs raisonnés.

A ce titre, la mise en œuvre effective des services proposés par la SPL a débuté à compter de mars 2017.

Conformément à l'article L1542-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérant sont tenus de se prononcer sur le rapport annuel des mandataires qui a, notamment pour vocation de présenter les actions menées par le conseil d'administration dont la collectivité est actionnaire.

Ce rapport a été validé en assemblée spéciale des actionnaires minoritaires et au dernier conseil d'administration ; séances qui se sont tenues le 23 juin 2022. Il est ensuite porté à la connaissance du conseil municipal des collectivités membres, dont Saint-Genis-Laval.

La société exerce son activité dans le cadre des délégations de services publics qui ont été confiées et dans le cadre des marchés « in house » qu'elle a contracté avec ses actionnaires, ce qui est le cas pour Saint-Genis-Laval concernant la reprise des concessions.

Les objectifs de la SPL à court terme sont :

- la certification « NF funéraire » envisagée fin 2022 ;
- la présence active auprès des prescripteurs du pôle funéraire public ;
- l'accroissement du taux d'ouverture de l'ensemble des agences commerciales ;
- la poursuite de la stratégie digitale et de sa mise en œuvre ;
- un travail sur la différenciation de l'offre de services proposée aux familles ;
- la création d'un équipement dédié à la crémation des reliquaires dans le cadre des reprises administratives.

Le bilan de cette année 2021 sur la Métropole de Lyon et sur la commune :

- L'exercice 2021 est le cinquième exercice de la société publique locale et le résultat net s'élève à 41 530 euros pour un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 6 214 513 euros.
- L'exercice 2021 a été marqué par la révocation du directeur général lors du conseil du 4 juin 2021, suivie d'une période d'intérim de la direction générale exercée par la direction financière. La nomination du nouveau directeur général est intervenue en séance du conseil d'administration du 17 décembre pour une prise de fonction au 1^{er} février 2022.
- La société publique locale a réalisé 830 reprises administratives sur l'ensemble de la Métropole dont 29 à Saint-Genis-Laval en 2021.

Le rapport des mandataires de la société publique locale fait état du bilan de l'exercice 2021 pour la SPL.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1542-5 ;

Vu le rapport pour l'exercice 2021 de la SPL « Pôle funéraire public de la Métropole de Lyon » ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 29 septembre 2022 ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du rapport des mandataires 2021 de la société publique locale Pôle Funéraire Public - Métropole de Lyon.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL PREND ACTE -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La secrétaire,

Camille EL-BATAL

La Maire,

Marylène MILLET



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.